

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 07-2019/11
DU CONSEIL MUNICIPAL**

MAIRIE DE SABRAN
DEPARTEMENT DU GARD

SEANCE DU 7 novembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents du conseil : 19
En exercice : 19
Ayant participé : 17
Ayant voté : 18

L'an deux mil dix-neuf, et le 7 novembre, le Conseil Municipal de SABRAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme NICOLLE, Maire

Membres présents : mesdames et messieurs NICOLLE, IMBERT, MENOZZI, MICHEL, PIONNIER, PAUL, BERTOLO, CHENIVESSE, LAVIGNE (pouvoir à CHENIVESSE), MARTIN, MARTINEZ, MEJAN, MOUNIER, OUVRIER, PACE, PLESSIS, REYNOLD de SERESIN, GOMILA

Membre absent : DE RASPIDE

DENOMINATION et NUMEROTAGE des rues, voies et places de la Commune de Sabran – Délibération modificative n°2

Par délibération en date du 5 décembre 2018, le conseil municipal de Sabran a validé le principe général de dénomination et de numérotage ainsi que les noms attribués à l'ensemble des voies communales de Sabran. Celle-ci a fait l'objet d'une modification par délibération du 10 septembre 2019.

Madame le Maire informe les membres présents à l'assemblée qu'il convient de supprimer la voie nommée « CHEMIN DE BRUTHEL », l'adresse des administrés concernés étant fixée CHEMIN DE PUJODON.

Les noms attribués à l'ensemble des autres voies restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'approuver la proposition de Madame le Maire et de supprimer le Chemin de BRUTHEL du tableau des voies nommées de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Sylvie NICOLLE, Maire

